Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 13 mars 2024 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :

    - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 971;
    - Municipalité de Bégin / Approbation du règlement 24-390.

- Le Programme de soutien aux politiques MADA est modifié et l'enveloppe a été bonifiée à 20 000 $ pour l'année 2024-2025 et la 3e édition du programme a été adopté en tenant compte des modifications proposées.
- La directrice générale et greffière-trésorière de la MRC est autorisée à transmettre la reddition de compte prévue à la convention d'aide financière convenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet « Bonification de la caractérisation du patrimoine immobilier dans la MRC du Fjord-du-Saguenay ».
- Le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer une entente dans laquelle la MRC du Fjord-du-Saguenay s'engage à verser une aide financière totalisant 18 000 $ à la Société Historique soit 8 000 $ pour l'année 2023 et 10 000 $ pour l'année 2024.

Sécurité incendie

- Le conseil adopte le rapport d'activités annuel et la compilation MRC 2023 en sécurité incendie et la transmission de ceux-ci.

Gestion des matières résiduelles

- Un contrat est octroyé à l'entreprise Urgence Colis Cargo pour la collecte des encombrants 2024, sous inscription des citoyens, à un montant de 247,20 $ de l'heure avec taxes jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.
- Le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont autorisés à signer l'entente-cadre préliminaire avec Éco Entreprise Québec relativement à la modernisation de la collecte sélective, sous réserve qu'aucune modification substantielle ne soit effectuée à l'entente-cadre préliminaire, de signer l'entente-cadre finale lorsqu'elle sera disponible le tout conditionnellement

à la signature de la lettre d'entente avec Services Environnementaux Lac-Saint-Jean inc., ayant pour but de déterminer la date de fin du contrat en vigueur.

- Le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer les lettres d'entente avec Services Environnementaux Lac-Saint-Jean concernant les balances ainsi que le carburant.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Projet	Aide recommandée
L'Art Salé	Sainte-Rose de jeux	1 750 $
Municipalité de Larouche	Aménagement et valorisation du débarcadère de plaisance de la Baie Cascouïa	19 376 $
Société de développement de L'Anse-Saint-Jean	Critérium U-16 Mont-Édouard Ski de compétition	5 000 $
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Mobilisation 2024	25 000 $
	Total	51 126 $

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 6 mars 2024 est entériné.

Divers

- La liste des dossiers pour la mise en vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires est autorisée par le conseil.
- Le règlement 24-488 modifiant le règlement numéro 20-419 visant à changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales est adopté.
- Le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le préfet de la MRC à signer la convention d'aide financière reçue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le transport collectif.
- Madame Josianne Pelosse est nommée directrice générale adjointe responsable de la gestion et développement du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- Il est convenu de redistribuer les soldes du Programme d'aménagement durable des forêts parmi les détenteurs de contrats d'aménagement forestier ayant réalisé des travaux en 2023-2024, comme suit :

Détenteur de contrats	**Bonification PADF**
Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay	9 533 $
Société de développement de l'Anse-aux-Foins	2 375 $
Comité de développement de Larouche	932 $
Développement Falardeau inc.	1 128 $
Total	**13 968 $**

- Le conseil accepte l'offre du gouvernement du Québec offrant à la MRC un montant de 1 115 129 $ afin d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan climat en vertu du programme ATCL (Accélérer la transition climatique locale).
- La recommandation du comité administratif de la MRC concernant les aides financières à octroyer dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (résolution CA-24-02-25) est acceptée.
- La directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à verser à la CPRLK la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2024 d'une somme de 78 088 $ le tout conditionnel à la participation financière des autres partenaires.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay désigne Madame Monique Marier, directrice en sécurité incendie et civile et Monsieur Sven Kaminski, coordonnateur au développement touristique à siéger pour et au nom de la MRC du Fjord-du-Saguenay au comité d'analyse et de suivi des partenaires et utilisateurs des glaces.
- La directrice générale et greffière-trésorière et le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont autorisés à signer un contrat de service pour la coordination de l'entretien de la Véloroute du Fjord-du-Saguenay pour la saison 2024.

Demandes d'appui

- La MRC du Fjord-du-Saguenay appuie le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans leur projet VRAC-PARC et attribuera les ressources humaines requises.

Marie-Pier Boudreault